

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 46

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN

OBJET

Subvention de fonctionnement en faveur de l'association La Chrysalide de Marseille pour le fonctionnement et le développement du centre d'appui à la coordination des parcours de santé "Handi Santé".

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
Service Programmation et Tarification des Etablissements
127-52**

I - HISTORIQUE

Les orientations du schéma départemental en faveur des personnes handicapées prévoient de tout mettre en œuvre pour faciliter le parcours de soins de la personne en situation de handicap. Le centre d'appui à la coordination des parcours de santé des personnes handicapées géré par l'association La Chrysalide-Marseille répond à cet objectif. L'association « La Chrysalide-Marseille », reconnue d'utilité publique est présidée par Monsieur Pierre LAGIER et son siège social est situé 26, rue Elzéard Rougier 13004 Marseille.

Ce gestionnaire d'établissements sociaux et médico-sociaux est actuellement le partenaire qui compte le plus grand nombre de structures relevant de la compétence conjointe ou exclusive du département.

II - OBJET DU PRESENT RAPPORT

L'association La Chrysalide-Marseille sollicite de la collectivité départementale le versement d'une subvention de fonctionnement pour cofinancer la poursuite et le développement du fonctionnement du centre d'appui à la coordination des parcours de santé des personnes handicapées.

III - PRESENTATION DE L'ACTION

L'objectif étant de s'inscrire dans un parcours de santé intra et péri-hospitalier sans rupture. Le projet concerne les centres hospitaliers de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, d'Aix-en-Provence et de Salon. Le centre d'appui doit former le personnel hospitalier aux différents types de handicaps. Ainsi, la prise en charge médicale et le parcours individuel de chacun en sera facilité.

Les actions portent d'une part sur la mise à disposition par le centre d'appui d'un personnel infirmier référent handicap, présent dans les centres hospitaliers concernés mais aussi sur le suivi et la prévention des hospitalisations des personnes handicapées parfois inutiles et toujours déstabilisantes. Une autre action prévoit la création d'une commission handicap dans chaque centre hospitalier regroupant les partenaires du secteur (hôpital, secteur médico-social, professionnels libéraux). Les actions portent d'autre part sur le développement du travail en réseau sur le territoire d'attraction du centre hospitalier, l'identification des ressources existantes en termes d'accessibilité, de qualité d'accueil, de types de compétences disponibles et enfin, l'incitation à la mise en place de conventions entre hôpitaux et structures médico-sociales.

Par ailleurs, au niveau départemental, le centre d'appui aura aussi pour mission de sensibiliser et former des professionnels de santé des Bouches-du-Rhône aux différents types de handicaps.

BILAN 2016

Le développement se poursuit

- **Implantation** : Le dispositif s'est implanté sur l'hôpital Nord en plus de La Timone et de la Conception de Marseille, du centre hospitalier de Salon et d'Aix en Provence. Une extension sur le centre hospitalier de Martigues, Clinique de Bonneveine et Centre départemental Gériatrique.
- **Conventions** : 33 conventions ont été signées avec les ESMS et d'autres sont en cours et à venir avec **les services d'aide à domicile labellisés Handéo**.
- **Actions de sensibilisation et de formation** aux différents types de handicap, réalisées sur plusieurs sites : Centre hospitalier de Salon, MDPH 13, Mouvement Parcours 13, Instituts de soins infirmiers de Marseille, Aix et Salon, Instituts de formation, Alcydes.
- **Etendue du dispositif** : Le dispositif s'est étendu en ville en partenariat avec la médecine libérale : SOS médecin, SAMU, MDPH, SSIAD, HAD.

IV – ORIENTATIONS 2017

- Pérennisation du dispositif dans le cadre de l'élaboration d'un CPOM (contrat prévisionnel d'objectifs et de moyens sur une durée de 5 ans (actuellement dossier sur un an) ;
- Mise en cohérence avec les dispositifs de la loi de modernisation de notre système de santé ;
- Développement géographique sur la région Paca avec un référent handicap dans chaque établissement de santé publique recevant des urgences (0,50 ETP).

Le budget prévisionnel 2017 du centre d'appui à la coordination des parcours de santé est de 371 575 € L'ARS PACA finance partiellement ce projet à hauteur de 225 000 € sur une période d'un an éventuellement renouvelable. La différence d'un montant de 88 575 € restant, étant financée par d'autres organismes. La participation du Conseil Départemental est de 58 000 € au lieu de 45 000 € en 2016, soit une augmentation de 22,41 %.

V- PROPOSITIONS

Je vous propose de prendre en compte la demande de l'association La Chrysalide-Marseille pour le fonctionnement et le développement du centre d'appui à la coordination des parcours de santé. Ainsi, conformément à sa demande, d'accorder la somme de 58 000 € en année pleine.

La participation sollicitée au titre des Bouches-du-Rhône équivaut à 15,61 % du montant total du budget annuel prévu pour le fonctionnement du dispositif estimé à 371 875 €.

En cas d'avis favorable de votre part, cette dépense d'un montant de 58 000 € pour l'exercice 2017 sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

VI - CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent, et sur proposition de Madame la Déléguée aux personnes handicapées, je vous saurai gré de bien vouloir m'autoriser à prendre la délibération ci-jointe et à signer la convention.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL